Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260302-2026_03_028-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil municipal de Vern-sur-Seiche, légalement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-six, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil municipal, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane LABBÉ, Maire.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Absents excusés : 2
Procurations de vote : 2
Votants : 29

Présents :
Stéphane LABBÉ – Monique LENORMAND – Stéphane CHABOT – Sylvie AUDOUARD – Loïc FÉVRIER – André LAITU – Sylvie RIALLAND – Daniel FARAÜS – Yves BOCCOU – Françoise HUCHE – Jocelyne RENOU – Jean-Bruno BARGUIL – Valérie GUIGOT – Jean-Marc BERTRAND – Thierry MARTINEAU – Yannick MEIGNEN – Sébastien GIRARD – Suzanne PARQUIER – Christine BARDOU – Bérénice CHALLE – Nolwenn DAVID – Jacques DAVIAU – Christian DIVAY – Dominique ROCHER – Stéphane SIMON – Sonia ARENA – Jean-Paul GOSMAT
Absents excusés :
Sandrine DESTOUET – Maxime LEGUAY
Procurations de vote :
Sandrine DESTOUET Mandataire Jacques DAVIAU
Maxime LEGUAY Mandataire Stéphane LABBÉ
Secrétaire de séance : Monique LENORMAND

Publication en ligne le : 06/03/2026

N° 2026-03-028 DELEGATION DE FONCTIONS – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU MAIRE – MARCHES PUBLICS ET ACHATS DIVERS

Commande publique / Marchés publics

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2020-12-121 du 14 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a délégué un certain nombre d'attributions à Monsieur le Maire.

Ainsi, Monsieur le Maire **REND COMPTE** au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative aux achats et marchés publics :

Intitulé du marché	Type	Attributaire	Montant HT
Réfection chemin piéton entre Le Volume et le Complexe de la Seiche	Travaux	COLAS	20 595,00 €
Projet Maison des Associations et des Sports / Maîtrise d'œuvre / Avant-Projet Sommaire / Ordre de service n° 1	Etudes	FABER / architecte BET HAY / fluides QSB / structures ABE / paysagiste Acoustibel / acousticien	23 180,00 € 8 780,00 € 5 000,00 € 3 860,00 € 1 100,00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503527-20260302-2026_03_028-DE

Intitulé du marché	Type	Attributaire	Montant HT
Plantations parking La Chalotais / Acquisition de végétaux	Fournitures	Pépinières DAUGUET	5 785,36 €
Plantations parking La Chalotais / Prestation de plantation	Prestation	PAYSAGE SERVICES	5 064,36 €

Le Maire,
Stéphane LABBÉ



La secrétaire de séance,
Monique LENORMAND

NOTA – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction, 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable. Vous avez également la possibilité de former un recours gracieux ou un recours hiérarchique. Ce recours gracieux ou hiérarchique maintient le délai de recours contentieux s'il est lui-même formé dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision concernée.